

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL



Procès Verbal

du 23 février 2016

Mairie de LOUVERNE

Le mardi 23 février 2016 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOISBOUVIER.

Présents : Alain BOISBOUVIER, Sylvie VIELLE, Eric COUANON, Christiane CHARTIER, ~~Dominique ANGOT~~, Nelly COURCELLE, Guy TOQUET, Céline BOUSSARD, ~~Gilbert HOUDAYER~~, Françoise RIOULT, Marie-Françoise LEFEUVRE, Marie-Christine DULUC, Jean-Louis DÉSERT, Brice THOMMERET, Hervé FLEURY, Didier PERICHET, ~~Isabelle VIELLE~~, Béatrice BOUVET, Patrick PAVARD, ~~Josiane MAULAVÉ~~, ~~Fabienne RAFFIER~~, François HEURTEBIZE, Sandra GARNIER, Karine TITREN, Emmanuel BROCHARD, Stéphane THOMAS, Guillaume LEROY.

Excusés : Dominique ANGOT, Gilbert HOUDAYER, Isabelle VIELLE et Josiane MAULAVÉ

Absents : Fabienne RAFFIER

Pouvoirs : Dominique ANGOT à Sylvie VIELLE

Secrétaire de séance : Patrick PAVARD

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur FIAULT, Directeur général des services.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain BOISBOUVIER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Réalisation d'emprunt : Néant

Marchés et accords-cadres :

Louage de choses : Néant

Contrats d'assurance & acceptation règlement : 5

Arrêté 001-2016 contrat villassur 2 n° 4118	17 540.20 €
Arrêté 002-2016 contrat assurance villassur 2 (service assainissement)	2 262.78 €
Arrêté 003-2016 contrat assurance villassur (maison de santé)	627.30 €
Arrêté 004-2016 contrats assurance "matériel services techniques"	3 451.27 €
Arrêté 005-2016 Sinistre sur Nissan Cabstar	768.04 €

Aliénation de gré à gré de biens mobiliers : Néant

Droit de Préemption Urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite à donner
29/01/2016	Habitation	5 impasse de Bellevue	AH 251	569 m ²	
01/02/2016	Habitation	10 rue des Pins	AC 88	221 m ²	
05/02/2016	Habitation	16 rue Chateaubriand	AB 177	481 m ²	
09/02/2016	Habitation	2 rue du Clos Fleuri	AC 149	415 m ²	
09/02/2016	Habitation	11 rue des Iris	AC 217	618 m ²	
09/02/2016	professionnel	Rue Denis Papin ZA le Pont Martin II	ZD 75	2634 m ²	

Lignes de trésorerie : Néant

Virements de crédits : Néant

N° 16-02-11 AFFICHÉE LE 25-02-2016

VISÉE LE 24-02-2016

OBJET : AFFAIRES SOCIALES – MAISON DE SANTÉ – Mensualisation des charges de fonctionnement de la Maison de Santé

Exposé d'Alain BOISBOUVIER

La commune de Louverné participe au fonctionnement de la Maison de santé pluridisciplinaire en remboursant à l'Association des Professionnels de la Maison de Santé de Louverné (APMSL) la quote-part des charges revenant à la collectivité au titre des locaux loués à la journée ou non loués.

Par souci de simplification et économies de gestion, la secrétaire de l'APMSL propose que cette participation soit mensualisée et fasse l'objet d'un ajustement, en fin d'exercice, en fonction des charges réellement constatées

Ceci exposé,

Il vous est proposé, après avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

- ➔ **D'ACCEPTER** la proposition de l'Association des Professionnels de la Maison de Santé de Louverné
- ➔ **DE CONVENIR** en conséquence que les charges de fonctionnement de l'exercice « N » seront mensualisées sur la base du 12^{ème} des charges constatées l'exercice « N-1 » (*Ainsi, et au regard des charges constatées en 2015, le montant des mensualités 2016 de la commune s'établira à 141,50€*).
- ➔ **DE M'AUTORISER** à émettre les mandats correspondants sur la base de l'échéancier qui sera fourni annuellement par l'APMSL

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 16-02-12 AFFICHÉE LE 25-02-2016

VISÉE LE 24-02-2016

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Débat d'orientation budgétaire 2016

Exposé d'Alain BOISBOUVIER

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objet de permettre aux élus de discuter et de définir les grandes orientations du budget, il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre de les informer sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ». Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 23 février 2016, le budget primitif 2016 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 29 mars 2016. Le débat n'a pas lui-même de caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

I. Contexte général

A) Situation globale environnement économique

PIB - L'Insee prévoit une croissance de 0,4 % par trimestre sur le premier semestre 2016, qui conforte la prévision de l'exécutif (+ 1,5 % sur l'ensemble de l'année).

L'activité économique de l'Hexagone progresserait à la même vitesse que celle de la zone euro, alors qu'au cours des deux dernières années elle était à la traîne. La croissance de la France serait même quasi-équivalente à celle de l'Allemagne. «La reprise est lente, graduelle, progressive, mais c'est une reprise quand même», a précisé le chef du département de la conjoncture à l'Insee.

«Un frein se desserre. L'investissement des ménages devrait se redresser après deux ans de recul», ajoute l'économiste. En effet, la chute de l'investissement des ménages en logement a coûté chaque année 0,4 point de PIB à la croissance en 2014 et 2015. Bref, si tout se passe comme l'Insee le prévoit, on peut espérer un avenir meilleur et tenir l'objectif du gouvernement qui table sur une croissance de 1,5% en 2016

L'Emploi - Le chômage demeure un problème de taille à régler car la croissance sera à peine suffisante pour faire revenir le taux de mi-2016 à son niveau de mi-2015. Le chômage devrait alors toucher 10,4 % de la population active en France (DOM compris).

L'inflation - Elle se redressera à peine d'ici mi-2016 (+0,2 % en juin), essentiellement du fait du renchérissement de l'énergie, pour partie lié à la hausse des taxes début 2016.

B) Principales mesures relatives aux collectivités locales

La contribution des collectivités à la réduction des déficits publics se poursuit, ainsi après une baisse de 1,5 Md€ en 2014 et de 3,67 Md€ en 2015, les concours de l'Etat aux collectivités diminueront à nouveau de 3,67Md€ en 2016.

Création d'un Fonds de soutien à l'investissement local de 1 Md€ en 2016

Le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA est élargi aux dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie en fonctionnement.

C) La revalorisation des bases

La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe locale en 2016 est fixée à 1% l'équivalent de la prévision d'inflation (applicables aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises).

Ainsi, en maintenant les taux d'imposition à leur niveau 2015, les collectivités pourraient disposer de ressources équivalentes (en euros constants).

II - Les tendances des finances locales

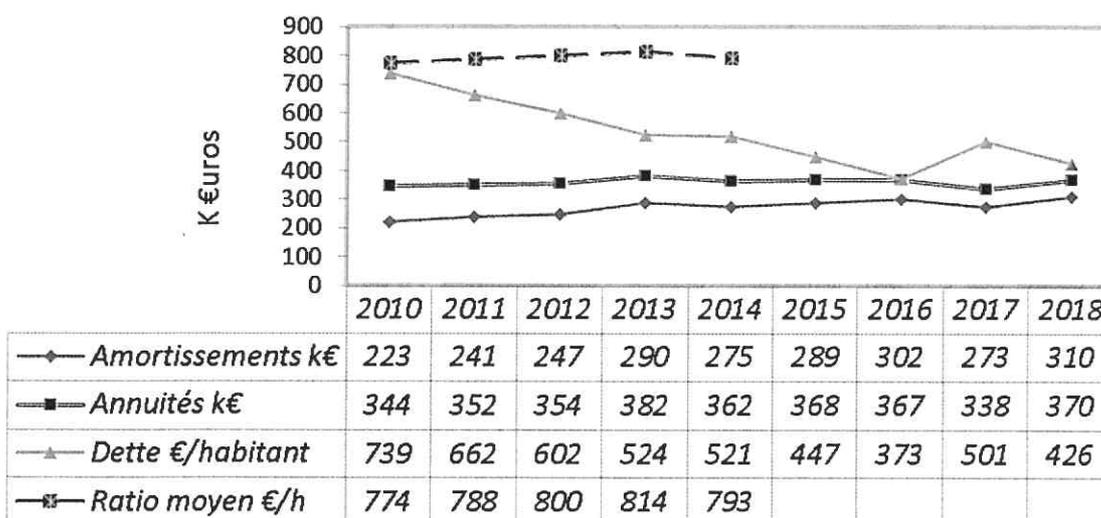
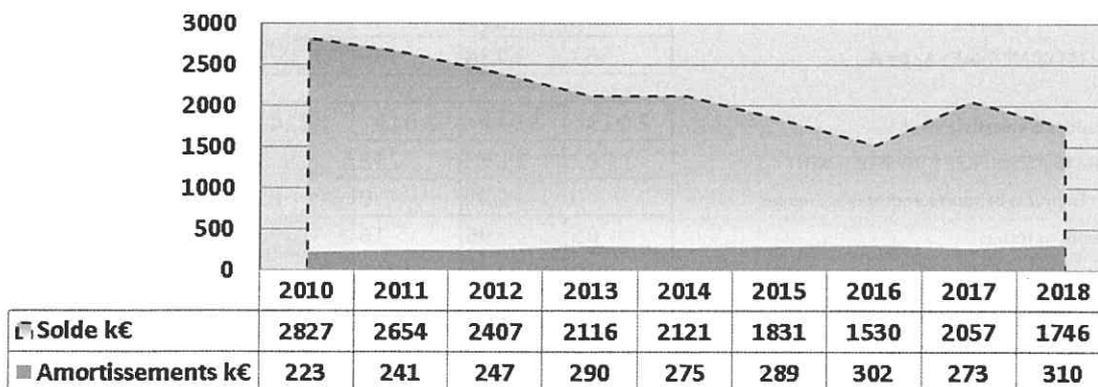
Présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats :

Les charges de fonctionnement inférieures de 18,8% à la moyenne, reflètent bien la maîtrise soutenue des charges de gestion sur l'ensemble des postes avec des moyens humains mesurés.

En conséquence grâce à ces ressources exceptionnelles le résultat comptable se démarque et représente plus du double national et +40% de la région. Pour ces raisons la CAF brute et la CAF nette du remboursement de la dette sont hors normes, alors qu'elles se situaient dans la fourchette basse en 2013.

III. Point sur notre endettement

- l'encours de la dette Budget Principal. Tableau des encours, amortissements et annuités.



L'encours au 31/12/2015 est de 1 831 274 €, l'annuité se stabilise à 367 303 € en 2016 avec un taux moyen de 3,58%.

Le risque de Taux est faible (7,24 % de l'encours) :

- 132,50k€ en taux révisable (Euribor-6mois + 0,23) avec un taux 2016 particulièrement attractif de 0,21%.
- 261,00€ en taux révisable « capé 1 » (adossé sur l'Euribor 12M) ; Taux plafond 4,48%, Taux actuel 2,00%.
- 64,00k€ indexés sur le livret A (taux 2016:1,80%)
- 7,00k€ à taux zéro (Prêt CAF)
- 1 366,00k€ (75% de la dette) en taux fixe (taux moyen 4,32%)

A noter un engagement de 800k€ non encore réalisé (taux fixe 1,40% sur 15 ans) pris en juin 2015 avec une période d'anticipation de 2 ans

Notre capacité de désendettement (*encours de la dette/800 k€ d'épargne brute*) de 2,03 années voire 2,96 années (*hors revenus exceptionnels 405 k€*)

Nous enregistrons depuis 2010 une dette/habitant inférieure à celle de notre strate de population. Si nous comparons notre dette/habitant (447€) à l'endettement moyen/habitant (793€), nous pouvons présumer d'une capacité nouvelle d'endettement de 1 400 k€ dont 800 k€ déjà engagés.

IV. Point sur notre fiscalité

Références fiscales locales :

Communes	Population (base INSEE 2015)	TH			TFB			TFNB		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
CHANGE	5 822	11,95	11,95	11,95	18,40	18,40	18,40	32,00	32,00	32,00
BONCHAMP	6 029	16,03	16,03	16,03	21,97	21,97	21,97	39,47	39,47	39,47
LAVAL	54 055	22,18	22,18	22,18	28,79	28,79	28,79	39,96	39,96	39,96
I'HUISSERIE	4 267	14,08	14,08	14,08	24,14	24,14	24,14	37,22	37,22	37,22
LOUVERNE	4 080	13,67	13,67	13,67	19,57	19,57	19,57	37,32	37,32	37,32
St-BERTHEVIN	7 542	15,00	15,00	15,00	22,80	22,80	22,80	38,98	38,98	38,98

Notre commune se situe en second rang en taux TH et TFB avec des taux inférieurs aux communes voisines à population plus importante (*excepté CHANGE*)

BUDGET PRIMITIF 2016

Evolution prévisionnelle de la matière imposable de 2015 à 2016

(avant notification des bases et avec majoration différenciée des taux)

Nature de la Taxe	Bases 2014 imposées (1)	Variations nominales (Evolution des bases) (2)	Variations physiques (3)	2015 (1) + (2) + (3) 1,94%	produit correspondant à taux majorés 597 307 13,94%	Variation du produit de 2015 à 2016 (part communale) 22 820	Part de chaque taxe 37,03
TAXE D'HABITATION	4 202 238	42 022	39 536	4 283 796 1,94%	597 307 13,94%	22 820	37,03
TAXE FONCIERE (*) SUR LE BATI	4 647 923	46 479	19 768	4 714 170 1,43%	950 240 20,16%	40 641	58,91
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	171 976	1 720	0	173 696 1,00%	65 471 37,69%	1 290	4,06
CUMULS	9 022 137	90 221	59 304	9 171 662	1 613 018	64 751	

V la baisse des dotations

Notre participation à l'effort de désendettement national s'est traduite par une première baisse de 25k€ de la DGF en 2014, une seconde cumulée de 85 k€ en 2015 et un nouvel effort de 146 k€ demandé en 2016 avec une prévision de -206 k€ en 2017 (*cette baisse de 206k€ constituera une perte pour chacune des années suivantes*). Globalement, de 2014 à 2017, notre commune aura subi une baisse cumulée de 462k€ des allocations perçues au titre de la dotation globale de fonctionnement.

Ces dernières années le développement de la Zone Autoroutière, avec l'arrivée d'investisseurs significatifs, a permis de recevoir de nouvelles ressources fiscales (*Taxe Foncière sur le bâti*), la maîtrise soutenue de nos charges de fonctionnement et les contributions exceptionnelles du budget lotissement ont permis de maintenir un autofinancement apparent que nous ne retrouverons pas en 2016.

L'absorption des 256 k€ cumulés de la contribution de notre commune au redressement des finances publiques de 2014 à 2016 et l'augmentation prévisionnelle de nos charges de fonctionnement correspondant au développement de nos services, nécessitent la recherche de ressources complémentaires.

Considérant les limites des efforts effectués sur les frais de gestion et la nécessité de conserver une épargne brute suffisante pour continuer à moderniser notre ville, il va nous falloir agir sur le levier de la fiscalité (*ce qui est rendu possible au regard de notre positionnement par rapport aux autres communes de l'agglomération*). Compte tenu des recettes attendues de l'accroissement de nos bases et des économies de gestion espérées de la mutualisation des services, il nous faut globalement retrouver un tiers de la perte subie sur nos dotations. Votre commission vous propose de lever 40k€ d'impôts locaux supplémentaires cette année en majorant les taux à due concurrence et d'instaurer la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sur notre commune (*Produit de 20K€ escompté sur 2017*) ; Cette taxe existe sur les commune les plus industrialisées de l'agglomération lavalloise Ainsi nous pourrions compenser en partie l'effort consenti au redressement des finances publiques.

VI. Synthèse 2013/2015 et projection 2016

DEPENSES & RECETTES COURANTES

Libellé	Réalisation s 2013	Réalisation s 2014	Prévision s BP 2015	Total Prévision s 2015	Réalisation s 2015	Prévision s BP 2016
A) RECETTES						
Remboursement charges personnel	64 877	104 989	55 000	89 000	97 431	50 000
Produit des services et ventes (hors produits exceptionnels)	420 639	441 950	435 000	457 721	467 956	440 000
Contribution directes Louverné	1 327 143	1 506 978	1 519 908	1 519 908	1 549 243	1 613 000
Autres contributions	520 276	534 713	543 700	546 876	544 657	549 000
Dotations et subventions	983 372	1 008 299	922 642	942 417	939 896	865 000
Revenus des immeubles	102 610	120 127	112 000	113 000	122 060	110 000
Produits exceptionnels et financiers	14 458	13 994	1 000	11 600	12 991	1 000
TOTAL RECETTES	3 433 375	3 731 050	3 589 250	3 680 522	3 734 234	3 628 000
B) DEPENSES						
Achat	437 275	443 708	452 350	452 350	409 958	450 000
Services extérieurs	300 202	287 715	292 000	302 000	223 437	270 000
Autres services extérieurs	114 747	113 598	118 400	123 550	114 654	115 000
Impôts et taxes	10 472	10 793	12 000	12 000	11 570	13 000
Charges du personnel	1 514 952	1 668 812	1 710 040	1 710 040	1 686 806	1 780 000
Remboursement taxe Jeunes Agriculteurs	58	58	100	100	59	100
Autres charges de gestion courante	302 557	297 016	332 900	333 900	318 161	330 000
Charges exception et provisions (67 & 68)	2 314	12 027	2 000	9 500	8 001	8 000

SOUS TOTAL	2 682 577	2 833 727	2 919 790	2 943 440	2 772 646	2 966 100
Intérêts	82 315	77 084	76 802	76 802	73 518	60 711
Capital de la dette (1641)	260 725	275 353	289 830	289 830	289 806	301 640
TOTAL DEPENSES	3 025 617	3 186 164	3 286 422	3 310 072	3 135 970	3 328 451
Autofinancement net des investissements (recettes moins dépenses) (I)	407 758	544 886	302 828	370 450	598 264	299 549
C) RECETTES EXCEPTIONNELLES						
Lotissement		370 147	405 000	405 000	405 000	225 000
Travaux en régie		99 888	32 000	32 000		50 000
Dépenses imprévues			102 002	159 623		50 000
TOTAL RECETTES EXCEPTIONNELLES (II)	0	470 035	334 998	277 377	405 000	225 000
Autofinancement apparent (I) + (II)	407 758	1 014 921	637 826	647 827	1 003 264	524 549

Les prévisions de Recettes d'exploitation de 3 628k€, sont plus modestes que celles réalisées en 2015 (-2,8%) et légèrement supérieures (+1,1%) à celles prévues au BP 2015 ; elles prennent en considération, pour les ressources fiscales, la revalorisation des bases de 1 %, une évolution physique de 0,94 % sur la TH et de 0,43% sur la TFB ainsi qu'une augmentation des taux TH (2%), TFB (3%) et TFNB (1%). Par mesure prudentielle, il n'est attendu qu'une très légère progression des recettes liées aux services rendus à la population.

Les prévisions de Dépenses de 3 027k€ sont supérieures de 1% aux prévisions du BP 2015 avec poursuite de la maîtrise des charges tout en maintenant notre accompagnement financier des associations (*subventions*).

Notre adhésion à des groupements de commandes et la mutualisation de certains services contribueront par ailleurs à conforter cette maîtrise des charges. Les dépenses de personnel connaissent cependant une augmentation assez sensible (4,09% de BP à BP) pour tenir compte de la consolidation d'un emploi d'avenir et d'un renfort saisonnier de 6 mois aux services techniques ainsi que d'un doublon de près de quatre mois (*C.E.T + congés annuels*) sur le poste de D.G.S par suite du départ à la retraite programmé du titulaire actuel

Les frais financiers sont en baisse de 16 k€ en raison de la diminution de l'endettement, le prêt engagé en 2015 non réalisé de 800 k€ ne générant pas de charges sur l'exercice. L'amortissement du capital est très légèrement supérieur à celui de 2015 (+ 12K€).

L'Autofinancement net prévisionnel des investissements s'établit à 300K€, identique à celui prévu au BP 2015

Les recettes exceptionnelles de 225k€ (provenant du budget lotissement) permettent de dégager un autofinancement total apparent de 525k€ plus modeste qu'au BP 2015 qui faisait état de recettes exceptionnelles de 335K€.

VII - Projets 2016

Le projet 2016 fait apparaître un Autofinancement prévisionnel apparent de 525k€ repris dans le tableau Investissement ci-dessous.

2016	
I - Dépenses d'investissements nouveaux et à reprendre	
Zone verte-réserve	36 000
Ecole maternelle (Etudes et travaux)	360 000
Equipements sportifs (City stade, tennis,matériels)	165 200
Centre bourg (études, acquisitions, démolitions)	775 200
Reversement TA Agglo	55 540
Voiries (trottoirs,Chemin,signalétique ...)	107 600
Aires de quartier (cheminement vannerie, cimetiére, jeux, parc, illuminations)	138 000
Matériels (mobilier Pléiades ...)	24 100
Divers Bâtiments (Four à chaud, église, divers...)	42 600
Subvention d'équipement personnes privées	10 000
Groupe scolaire réhabilitation	67 000
Extension mairie, mobilier	60 000
Matériels (services techniques,écoles numériques, mobiliers, divers)	200 800
Imprévus et Divers	51 505
CUMULS I	2 093 545
Dépenses engagées	1 469 898
TOTAL	3 563 443

II - Recettes d'investissements nouveaux et à reprendre	
Affectation Résultats 2015 +/-report (1 147 207-520 350)	622 050
FCTVA	306 900
TLE et TA	50 000
Zone verte (FEDER)	226 000
Groupe scolaire (FEDER)	138 000
SNCF Réseaux	39 000
Autofinancement prévisionnel 2016	525 000
CUMULS II	1 906 950
Recettes engagées	1 656 493
TOTAL	3 563 443

L'affectation des résultats significatifs 2015, l'autofinancement apparent prévisionnel prudent 2016, le FCTVA et les subventions permettent de financer notre programme d'investissement de l'exercice sans recourir à l'endettement.

Ce programme retient la réhabilitation de l'école maternelle dans la continuité de l'école primaire réalisée en 2015, les besoins en matériels divers, l'aménagement d'un city stade, la réhabilitation des courts extérieurs de tennis, la poursuite de l'acquisition de propriétés pour la rénovation du centre bourg, la poursuite des réfections de trottoirs et aménagements de quartiers.

Nous équilibrons notre budget général grâce à un report de résultat 2015, un autofinancement prudentiel et un rééquilibrage modéré des taux d'imposition.

ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ⚡ Maintenir la maîtrise de nos Frais de fonctionnement, même dans le contexte du développement de nos services pour conserver une capacité d'autofinancement sécurisée.
- ⚡ Poursuivre notre Programme d'investissements pour répondre aux besoins exprimés et à l'évolution démographique de la commune
- ⚡ Préparer l'aménagement du centre bourg en demeurant attentifs aux opportunités immobilières et rechercher des opérateurs pour densifier cet espace dans une programmation maîtrisée.
- ⚡ Rechercher des ressources extérieures sans perdre de vue que les contributions de Laval agglomération et les dotations de l'état continueront à avoir une tendance baissière.
- ⚡ Poursuivre la recherche Dynamique de recettes foncières industrielles supplémentaires en favorisant les extensions, le développement des entreprises en place et les créations d'activités nouvelles.
- ⚡ Maintenir notre capacité d'autofinancement.
- ⚡ Corriger notre faiblesse d'effort fiscal qui s'avère pénalisante dans le calcul de nos dotations, phénomène qui risque de s'amplifier, y compris en terme de subventions d'équipement.

Nos leviers

- 1 Agir sur les Taux d'impositions, rechercher et analyser d'autres ressources fiscales
 - 2 Favoriser le développement industriel source de TFB
 - 3 Maîtriser les coûts de fonctionnement
 - 4 Planifier nos investissements
 - 5 Poursuivre un développement maîtrisé et régulier de nos zones d'habitat
- Dressé le 12/02/2016 par Gilbert HOUDAYER, Adjoint délégué

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de toutes les informations et projections qui ont été portées à sa connaissance dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire.

N° 16-02-13 AFFICHÉE LE 25-02-2016

VISÉE LE 24-02-2016

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Admissions en non-valeur

Exposé de Gilbert HOUDAYER

La comptable du trésor, Trésorière Principale et Receveur de la Commune, demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de créances :

- éteintes sur décisions d'effacement (*PV de carence*) pour un montant cumulé de **3 467,74€** sur le budget général de la commune.
- irrécouvrables car inférieures au seuil de poursuite pour un montant cumulé de **95,00€** sur le budget annexe de l'assainissement.

Le comptable du trésor justifiant soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces demandes d'admission en non-valeur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

Il vous est proposé, après avoir délibéré :

- ➔ **D'ADMETTRE** en non-valeur les sommes correspondantes

- ↳ **D'AUTORISER** le mandatement de la dépense correspondante qui sera constatée à l'article 6542- créances éteintes du budget principal de l'exercice et à l'article 6541 du budget annexe de l'assainissement.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 16-02-14 AFFICHÉE LE 25-02-2016

VISÉE LE 24-02-2016

OBJET : CENTRES DE LOISIRS – ENFANCE – JEUNESSE – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement pour la prise en compte : des mesures obligatoires de comptabilisation " à la plage horaire" des temps d'accueil "matin et soir" et "TAP" Et de la requalification des temps périscolaires et extrascolaires

Exposé de Sylvie VIELLE

La mise en œuvre par la CAF de mesures d'harmonisation et de simplification portant sur la comptabilisation des enfants d'une part, la requalification des heures « extrascolaires » du mercredi après-midi en heures « périscolaires » d'autre part, rendent nécessaires l'adaptation correspondante des conventions conclues avec la CAF pour les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires ou extrascolaires et pour l'aide spécifique « rythmes éducatifs » (*NAP*),

Ceci exposé,

Il vous est proposé, après avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

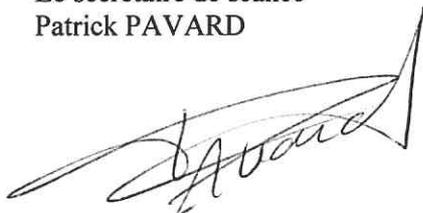
- ↳ **D'AUTORISER LE MAIRE** à signer de nouvelles conventions d'objectifs et de financement ou avenants aux conventions en cours avec la CAF de la Mayenne afin de prendre en compte les mesures obligatoires de comptabilisation " à la plage horaire" des temps d'accueil "matin et soir" et "TAP" ainsi que la requalification des temps périscolaires et extrascolaires

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

La séance est levée à 22h20

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES DITS JOUR MOIS ET AN.

Bon pour accord
Le secrétaire de séance
Patrick PAVARD



Ont été examinées en séance le 23 février 2016 les délibérations suivantes :

16-02-11	Affaires sociales – Maison de santé –Mensualisation des charges de fonctionnement de la Maison de Santé
16-02-12	Finances communales – Débat d'orientation budgétaire 2016
16-02-13	Finances communales – Admissions en non-valeur
16-02-14	Centres de loisirs – Enfance – Jeunesse – Accueil périscolaire – Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement pour la prise en compte : des mesures obligatoires de comptabilisation "à la plage horaire" des temps d'accueil "matin et soir" et "TAP" et de la requalification des temps périscolaires et extrascolaires

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016

FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

Alain BOISBOUVIER		Sylvie VIELLE	
Eric COUANON		Christiane CHARTIER	
Dominique ANGOT	Excusé – donne pouvoir à Sylvie VIELLE	Nelly COURCELLE	
Guy TOQUET		Céline BOUSSARD	
Gilbert HOUDAYER	Excusé	Françoise RIOULT	
Marie-Françoise LEFEUVRE		Marie-Christine DULUC	
Jean-Louis DÉSSERT		Brice THOMMERET	
Hervé FLEURY		Didier PÉRICHET	
Isabelle VIELLE	Excusée	Béatrice BOUVET	
Patrick PAVARD		Josiane MAULAVÉ	Excusé
Fabienne RAFFIER	Absente	François HEURTEBIZE	
Sandra GARNIER		Karine TITREN	
Emmanuel BROCHARD		Stéphane THOMAS	
Guillaume LEROY			